

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Samarcande s'engage à :

- accueillir toute demande provenant de tout(e) jeune de moins de 22 ans et/ou de ses familiers, sans aucune condition ;
- recevoir le/la jeune, sa famille, ses proches dans un cadre chaleureux, convivial et sécurisant pour chacun ;
- accueillir le/la jeune tel qu'il/elle est, tel qu'il/elle vient, dans toute sa singularité et sans aucune forme de jugement ;
- mettre à la disposition des jeunes un espace d'écoute et d'expression afin de leur permettre d'aborder librement, sans aucune crainte ni privation, tous les sujets qui les préoccupent ;
- se mettre à la disposition des parents, des familles qui manifestent un besoin de nous rencontrer, de parler ou d'être soutenus dans leurs difficultés relationnelles avec leurs enfants ;
- élaborer autant que possible un travail de conciliation entre le/la jeune et sa famille, tout en respectant d'abord la volonté du jeune ;
- placer systématiquement le jeune au cœur de la relation éducative afin qu'il soit, du début à la fin, le principal acteur de son accompagnement/projet ;
- se rendre accessible pour les jeunes et/ou leurs familles par l'organisation de permanences, à des horaires clairement définis et bien communiqués ;
- travailler toujours dans le respect du secret professionnel et du code de déontologie de l'Aide à la Jeunesse ;
- garantir à chacun un accueil, une écoute ainsi qu'un accompagnement de qualité par l'exigence d'une formation professionnelle continue et permanente de ses travailleurs sociaux ;
- ne jamais laisser quiconque « repartir les mains vides » : une alternative ou une orientation sera toujours cherchée avec le/la jeune et/ou ses familiers si nos propres ressources sont limitées par rapport à la demande formulée.

Samarcande attend des jeunes :

- qu'ils communiquent un minimum avec l'équipe et/ou le(s) travailleur(s) rencontré(s), qu'ils s'impliquent dans la relation et les projets ;
- qu'ils prennent rendez-vous lorsqu'ils se présentent en dehors des heures de permanence ;
- qu'ils préviennent l'équipe ou le travailleur référent pour une éventuelle absence à une activité ou à un entretien individuel.
- qu'ils respectent les autres jeunes et les travailleurs, en évitant toute violence physique ou verbale, en saluant les autres et en favorisant surtout le dialogue.

Samarcande attend des familles, des parents :

➤ qu'ils/elles respectent la volonté du/de la jeune dans ce qu'il/elle désire partager ou pas.

Enfin, Samarcande s'autorisera à mettre fin à un accompagnement, à une relation éducative lorsque ses limites sont atteintes ; notamment, en matière de respect, de problématiques rencontrées et/ou de participation du jeune.

Il est important de noter toutefois, que toute suspension d'un accompagnement n'est jamais définitive, mais bien temporaire.

L'équipe de Samarcande vous sera toujours ouverte !